

A remettre lors des inscriptions qui auront lieu le  
2 juin 2018 de 14:00 à 16:00 hrs  
Ecole fondamentale à Steinfort

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne pourront être acceptées  
que sur le vu des places encore disponibles et seront mises sur une liste  
d'attente.

Les inscriptions sont également obligatoires pour les anciens élèves !!!

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### REGIONAL MUSEKSSCHOUL WESTEN

Année scolaire 2018/2019

Commune de Steinfort

#### Coordonnées de l'élève :

Nom et Prénom : .....

Nom et Prénom du tuteur (élève mineur) : .....

Rue et N° : .....

Code postal et localité : .....

Téléphone (privé, bureau) : ..... GSM : .....

E-mail : .....

Sexe : F  / M  Nationalité (facultatif) : .....

Matricule nationale :

Membre actif dans la société : ..... Ancien élève :  Nouvel élève :

#### Inscription aux cours de musique suivants :

<b>FORMATION MUSICALE (solfège)</b>	<input type="radio"/> initiation à la musique 1 : cycle 1.2 (5 ans au 31.08) Ecole Fondamentale	<input type="radio"/> 4 <sup>e</sup> année renforcée
	<input type="radio"/> initiation à la musique 2 : cycle 2.1 Ecole Fondamentale	<input type="radio"/> 5 <sup>e</sup> année
	<input type="radio"/> 1 <sup>ère</sup> année : cycle 2.2 Ecole Fondamentale	<input type="radio"/> 6 <sup>e</sup> année
	<input type="radio"/> 2 <sup>e</sup> année	<input type="radio"/> 1 <sup>ère</sup> année adulte
	<input type="radio"/> 3 <sup>e</sup> année	<input type="radio"/> 2 <sup>e</sup> année adulte
	<input type="radio"/> 4 <sup>e</sup> année	<input type="radio"/> 3 <sup>e</sup> année adulte
<b>FORMATION INSTRUMENTALE</b>	<input type="radio"/> Instrument : .....	
<b>FORMATION VOCALE</b>	<input type="radio"/> Chant individuel	<input type="radio"/> Chant choral pour enfants
		<input type="radio"/> Chant musical
<b>FORMATION D'ENSEMBLE</b>	<input type="radio"/> Musique de chambre – Instrument : .....	

1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année adulte = à partir de 15 ans

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre Ecole ou Conservatoire, veuillez nous indiquer les données suivantes et joindre les attestations y respectives.

Ecole de musique/Conservatoire : .....

Dernière année fréquentée au solfège : .....

Dernière année fréquentée à l'instrument : .....

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)

Oui   
Non

Date et signature: .....

Les données personnelles seront traitées en toute confidentialité et ne seront pas transmises à des tiers (loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel).

**RENSEIGNEMENTS** : Responsable local: Mme THILL Danielle, (tél: 39 51 60)  
Commune: Mme PIERRAT Natascha, réceptionniste, (tél: 39 93 13 - 213)

**INSCRIPTIONS:** Les formulaires d'inscriptions sont à remettre lors des inscriptions qui auront lieu samedi, le 2 juin 2018 de 14:00 à 16:00 hrs

à l'**Ecole fondamentale** à Steinfort  
dans la salle de musique (sous-sol) au bâtiment complémentaire

VEUILLEZ RESPECTER CE RENDEZ-VOUS !

LES ANCIENS ÉLÈVES DOIVENT OBLIGATOIREMENT SE RÉINSCRIRE.

LES INSCRIPTIONS NOUS PARVENANT APRÈS CETTE DATE NE POURRONT ÊTRE ACCEPTÉES QU'AU VU DES PLACES ENCORE DISPONIBLES ET SERONT MISES SUR UNE LISTE D'ATTENTE.

Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure et moyenne telles qu'elles sont définies par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes de la commune.

Les cours suivants sont offerts:

FORMATION MUSICALE (solfège)	HORAIRES ET LIEUX DES COURS
- Initiation à la musique ; 1 <sup>ère</sup> année (1h / semaine)	le vendredi de 16:15 à 17:15, salle de classe, Ecole Primaire Steinfort
- Initiation à la musique ; 2 <sup>e</sup> année (1h / semaine)	le vendredi de 17:15 à 18:15, salle de classe, Ecole Primaire Steinfort
- 1 <sup>ère</sup> année (1,5h / semaine)	le samedi de 13:00 à 14:30, salle de classe, Ecole Primaire Steinfort
- 2 <sup>e</sup> année (2h / semaine)	le samedi de 14:30 à 16:30, salle de classe, Ecole Primaire Steinfort
- 3 <sup>e</sup> année (2h / semaine)	le samedi de 10:30 à 12:30, salle de classe, Ecole Primaire Steinfort
- 4 <sup>e</sup> année (2h / semaine)	le samedi de 08:30 à 10:30, salle de classe, Ecole Primaire Steinfort
<b>Conditions d'admission:</b>	
- Initiation à la musique	Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) / cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale
- 1 <sup>ère</sup> année	à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale
NOTE :	La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 <sup>e</sup> année (1 <sup>ère</sup> mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.

**Cours organisés sur le plan régional :**

FORMATION MUSICALE (solfège)	HORAIRES ET LIEUX DES COURS
4 <sup>e</sup> année renforcée (1h / semaine)	à Bertrange, Kehlen et Strassen
5 <sup>e</sup> année de solfège (division moyenne - 2h / semaine)	le vendredi de 17:30 à 19:30 à Kehlen
6 <sup>e</sup> année de solfège (division moyenne - 2h / semaine)	le mercredi de 17:30 à 19:30 à Kehlen
1 <sup>ère</sup> année adulte (2h / semaine)	le jeudi de 19:00 à 21:00 à Bertrange
2 <sup>e</sup> année adulte (2h / semaine)	le mardi de 19:00 à 21:00 à Bertrange
3 <sup>e</sup> année adulte (2h / semaine)	le mercredi de 19:00 à 21:00 à Bertrange
<i>1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année adulte = à partir de 15 ans</i>	

FORMATION VOCALE ET CHORALE	HORAIRES ET LIEUX DES COURS
Chant individuel	
30 min / semaine, avancés : (45 à 60 min / semaine)	Horaires et lieu à fixer
Chant musical	Voir offre régionale
<b>Conditions d'admission :</b>	
Chant individuel	A partir de 15 ans pour les femmes et 17 ans pour les hommes ou sur recommandation de la direction de l'Ecole. Avoir accompli 1 année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation de la direction de l'Ecole

<b>FORMATION INSTRUMENTALE</b>	
Cours de 20 à 30 minutes / semaine (avancés: 45 à 60 minutes / semaine)	Organisé en collaboration avec les sociétés de musique de Kleinbettingen et de Steinfort
Bois Cuivres Percussion	flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone, basse mib/sib percussion classique, drum set (après le diplôme du 1 <sup>er</sup> cycle en percussion)
Piano	Cours limité à 14 jeunes de préférence âgés de moins de 19 ans. <b>Cours accessible aux seuls résidents de la Commune de Steinfort !!</b> <b>L'inscription de nouveaux élèves se fera sur base d'une liste d'attente.</b> <b>Priorité sera donnée aux jeunes habitant la commune.</b>
<b>Conditions d'admission:</b>	
Vents / percussion	- Avoir accompli les 2 ans d'initiation à la musique ou 1 année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours/test d'admission
Piano	- Avoir accompli avec succès le solfège préparatoire avec une <b>moyenne de 45</b> , avoir un piano à domicile
Guitare classique	- Avoir accompli avec succès le solfège préparatoire, avoir une guitare à domicile
Guitare électrique/ Guitare Basse	- Avoir accompli avec succès la 4 <sup>e</sup> année de solfège (diplôme de la 1 <sup>ère</sup> mention)
<b>Note :</b>	La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 <sup>e</sup> année (1 <sup>ère</sup> mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.
Division moyenne (45 à 60 min / semaine)	
<b>Conditions d'admission :</b>	- Avoir obtenu le diplôme de la 1 <sup>ère</sup> mention à l'instrument et en solfège - Suivre le cours de solfège jusqu'à la 6 <sup>e</sup> année (diplôme de la division moyenne)

<b>FORMATION D'ENSEMBLE</b>	
Cours de 30 à 60 minutes / semaine (selon le nombre d'inscrits)	Organisé en collaboration avec les sociétés de musique de Kleinbettingen et de Steinfort
Musique de chambre	Instruments admis : vents et percussion Cours donné à un groupe de 3 à 8 élèves (sauf pour le piano à 4 mains)
<b>Conditions d'admission :</b>	- avoir obtenu le certificat de la 2 <sup>e</sup> mention à l'instrument (ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours et en accord avec la direction de l'Ecole). - pour les claviers et les cordes, il faut avoir obtenu le diplôme de la 1 <sup>ère</sup> mention à l'instrument.

## LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les lieux et horaires des cours instrumentaux seront fixés lors d'une réunion de concertation entre les enseignants, les élèves et les parents. La rentrée scolaire a lieu le **lundi, 17 septembre 2018**.

## DROIT D'INSCRIPTION

Initiation à la musique:	25 €	Solfège 1 <sup>ère</sup> année:	50 €
Solfège 2 <sup>e</sup> année :	100 € 75 € si actif *	Piano:	débutants: 30 min/sem.: 200 €
Solfège 3 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> année:	150 € 75 € si actif *		avancés: 45 à 60 min/sem.: 300 €
Formation instrumentale:	150 € 75 € si actif *		
Chant individuel:	75 €		

**\* actif = Si l'élève inscrit participe activement à la vie culturelle d'une des sociétés de musique ou d'une des chorales (enfantinne ou adulte) de la Commune de Steinfort.**